

d'Argenteuil; et les lots 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié est du lot numéro 6 dans le premier rang de Wentworth de la municipalité scolaire de Wentworth, tous dans le comté d'Argenteuil, et de les ériger en une municipalité séparée pour fins scolaires sous le nom de municipalité scolaire de Dunany.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 décembre courant (1890), de nommer M. Cyrille Bourque, syndic de la municipalité scolaire de Winslow Sud, comté de Compton, en remplacement de M. Arsène Brunelle, qui a quitté cette municipalité.—*Gazette officielle*, 20 déc. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 13 décembre courant (1890), d'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Herménégilde, dans les comtés de Compton et Stanstead, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 15 de juillet dernier (1890).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 décembre courant (1890), de rappeler l'ordre en conseil No 251, en date du vingt de juin dernier, érigeant en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Côte Saint-Paul de Jacques-Cartier," 1. La concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans le comté de Jacques-Cartier; 2. la concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans le comté d'Hochelaga.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Etienne de New-Carlisle," dans le comté de Bonaventure, la paroisse de ce même nom, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation en date du neuf avril 1889.

Cette érection de municipalité ne devant avoir d'effet que pour les catholiques seulement, conformément aux dispositions de l'art. 1, du chap. 28 de 53 Vict.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil du 12 décembre courant (1890), de détacher de la paroisse de "Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la dite paroisse, savoir :

Nos 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 340, 341, 342, 343 et 346, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Michel de Rougemont," dans le comté de Rouville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de Sainte-Flavie, dans le comté de Rimouski, les lots du cadastre de la paroisse de Sainte-Flavie, Nos 499, 498 et 222, et les annexer à la municipalité de "Mont-Joli," dans le même comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, 18 décembre 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 décembre dernier (1890), de nommer M. John Howard, syndic d'écoles de la municipalité de Grenville No 2, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. James Barron.—*Gazette officielle*, 3 janv. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 décembre dernier (1890), de nommer M. François Prince, commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Elisabeth de Warwick, comté d'Arthabaska, en remplacement de M. Léon Mercier, qui a quitté la municipalité.